



**Avis des Élus du CSE Siège de France Télévisions
relatif au projet de dérogation du temps de travail
assurant le Festival de Cannes 2025
(Point n°2)**

Les élus ont pris connaissance des plannings présentés, ainsi que de la demande de dérogation horaire du personnel, de la Fabrique et de l'information assurant le festival de Cannes 2025.

Ils soulignent l'effort fait par la direction de prévoir des amplitudes horaires qui ne dépassent pas 55 heures par semaine, ce qui évite les dépassements au-delà de 60 heures.

Ils constatent et regrettent que le service éclairage qui fait pourtant partie de la Fabrique ne soit pas associé à cette opération.

Concernant les plannings présentés, Les élus rappellent à la direction la nécessité de respecter la règle de la planification qui veut que le repos hebdomadaire soit pris en compte.

Ils restent sur leur faim quant aux réponses apportées concernant les délocalisations de JT et les modalités de celles-ci.

Ils attendent de savoir qui de la direction sera présent à Cannes durant le festival.

De la même manière, les élus espèrent des changements quant aux visages de France télévisions qui seront présents sur place.

Par ailleurs, ils s'inquiètent une fois de plus, que les équipes soient obligées de voyager en train pour remplir les objectifs RSE, alors que les stars de France Télévisions se voient offrir l'avion.

Ils demandent que la politique RSE et les exigences du label Ecoprod soit respectées et souhaitent vivement que l'ensemble des déplacements se fasse en train, en organisant le remplacement des présentatrices et présentateurs par les jockers.

Ils demandent un retour sur le réalisé dès que possible ainsi que sur les réserves émises.

Paris le, 26 mars 2025

VOTANTS : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales CGT, SNJ, UNSA, CGC, FO, CFDT s'associent